



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Digne les Bains, le

Etablissement Public Administratif

24 JUIN 2014

Corps Départemental

Service FINANCES – CONTROLE DE GESTION

Tél. 04.92.30.89.00

Fax : 04.92.30.89.09.

E-mail : jcjulien@sdis04.fr

Affaire suivie par : J.C. JULIEN

ARRETE S.D.I.S N° 2014- 030
Portant attribution d'une subvention
au profit Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds
d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes de Haute-Provence**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

- VU** La loi N°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours.
- VU** Le Décret N° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU** Les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séances du 7 décembre 2013 et 19 février 2014.
- VU** Le budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2014.
- SUR** Proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

